

## UN EPERVIER TUÉ, LE BRACONNIER APPREHENDÉ

**Les inspecteurs de l'environnement de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) ont interpellé le vendredi 26 janvier, sur la commune de Vergies, un homme qui venait de détruire un oiseau d'espèce protégée. Il encoure jusqu'à 150 000 € d'amende et 2 ans de prison.**

Alors qu'il se croyait seul dans le milieu naturel, ce chasseur d'une soixantaine d'années a abattu un épervier d'Europe qui se reposait sur une branche, avant de s'en débarrasser en le jetant au pied d'une haie. Or, l'épervier d'Europe est un rapace protégé. Il chasse en surprenant sa proie par son vol rapide, rasant les haies et les buissons.

Des inspecteurs de l'environnement de l'ONCFS qui étaient sur place ont observé discrètement la scène. Ils ont procédé à la saisie de l'arme de chasse.

Le parquet du Tribunal de Grande Instance d'Amiens décidera des poursuites à engager à l'encontre de cette personne. Outre la confiscation de son arme de chasse et le retrait de son permis de chasser, ce contrevenant encoure également 2 ans de prison et 150 000 € d'amende.

Le service départemental de l'ONCFS peut être contacté pour tout signalement au numéro suivant : 03 22 27 95 37 ou par courriel [sd80@oncfs.gouv.fr](mailto:sd80@oncfs.gouv.fr).



Epervier d'Europe© SD80 / ONCFS

### CONTACT PRESSE

**Frédéric François**  
Chef du service départemental  
ONCFS de la Somme  
03 22 27 95 37  
[sd80@oncfs.gouv.fr](mailto:sd80@oncfs.gouv.fr)

[www.oncfs.gouv.fr](http://www.oncfs.gouv.fr)

L'ONCFS est sous double tutelle des ministères en charge de l'Ecologie et de l'Agriculture